



Afin de vous conseiller dans cette démarche, Prévention santé travail 35 vous propose certaines caractéristiques du véhicule à prendre en compte, pouvant impacter l'activité de l'utilisateur :

| Caractéristiques | Les aides à la conduite |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assise adaptée à la morphologie du conducteur. ▪ Forme de l'assise réduisant les points de pression et soutenant le dos. ▪ Recul du siège suffisant pour les personnes de grandes tailles. ▪ Soutien lombaire et hauteur du siège ajustables. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Boîte de vitesse automatique. ▪ Régulateur / limiteur de vitesse. ▪ Radard de recul. ▪ Aide au stationnement. ▪ Rétroviseurs additionnels qui réduisent les angles morts. |

À retrouver sur le **site internet** de Prévention santé travail 35

Un kit complet sur le risque routier :

- 6 dépliants (conduite et alcool, etc.)
- affiches



Flashez ce QR Code

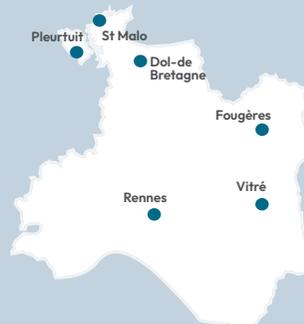
Adapter le poste de conduite pour une position optimale



i Pour plus d'informations, prenez conseil auprès de votre médecin du travail.



DES EXPERTS PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL POUR VOUS ACCOMPAGNER



Suivez-nous sur



Retrouvez toute notre documentation sur www.preventionsantetravail35.fr



Conduite et travail

Quelles démarches de prévention adopter ?



En France, le risque routier au travail représente la 1^{ère} cause de décès professionnel.

En 2022, ce risque a engendré en moyenne **1,3 décès par jour** lors de déplacements liés au travail, un chiffre alarmant. Près de 27,8 millions de travailleurs sont concernés par ce danger quotidien, mettant en lumière l'importance cruciale de la prévention et de la sécurité routière dans le milieu professionnel.

Démarche de prévention

Pour mettre en place une démarche de prévention, il est nécessaire de s'appuyer sur les **9 grands principes généraux de prévention** (L.4121-2 du Code du travail) :

- 1 Éviter les risques.
- 2 Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
- 3 Combattre les risques à la source.
- 4 Adapter le travail à l'homme.
- 5 Tenir compte de l'évolution de la technique.
- 6 Remplacer ce qui est dangereux par ce qui présente peu ou pas de danger.
- 7 Prévoir une organisation du travail permettant de réduire les risques.
- 8 Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.
- 9 Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Les étapes pour mettre en place une démarche de prévention

1 Impliquer les salariés

Recueillir les besoins des salariés par le biais :

- d'échanges
- de réunions
- de questionnaires, etc.

4 Évaluer les actions menées

- recueillir les retours d'expérience des salariés
- communiquer sur les avantages et les inconvénients générés par la modification
- chiffrer les apports de la démarche, etc.

2 Établir le diagnostic

Exemples de questions à se poser :

- Les conducteurs sont-ils amenés à déplacer du matériel ?
- Comment sont analysés les accidents et presqu'accidents dans l'entreprise ?
- Comment est défini le secteur / périmètre d'intervention des conducteurs ?

3 Dresser un plan d'action et le réaliser

Pour les différents plans d'action envisagés, il est important de :

- hiérarchiser les actions
- nommer un référent pour la mise en œuvre et le suivi de l'action
- définir un calendrier avec des objectifs raisonnables et un budget prévisionnel.

La méthode VECO

La principale démarche utilisée par les organismes de prévention pour analyser l'activité de conduite est la méthode VECO (Véhicule, Environnement routier, Conducteur, Organisation) qui permet d'agir sur un ensemble de facteurs.



Véhicule : vérifier le véhicule

- » Utiliser un carnet de suivi.
- » Vérifier l'entretien : pression des pneus, niveaux des liquides, etc.
- » Équipement du véhicule et de sécurité : gilet jaune, triangle, trousse de secours.

 Consulter notre document "Vérification du véhicule".



Conducteur : prendre soin de vous

- » Régler le poste de conduite
- » Évaluer la santé (âge, vue, maladies, etc.).
- » Vérifier la prise de médicaments ou autres traitements (voir pictogrammes).
- » Identifier l'état de fatigue et faire une pause si nécessaire (toutes les 2h).
- » Analyser l'expérience et les compétences.



Chaque utilisateur contribue au bon état des véhicules.

Les dysfonctionnements doivent être signalés auprès de votre responsable ou de la personne en charge de ce suivi.



Environnement routier : adapter la conduite aux conditions de circulation

- » Être vigilant aux conditions météorologiques.
 - » Prendre en compte l'état du trafic.
-  La nuit, la vision est diminuée et la visibilité est réduite.



Organisation : optimiser les déplacements

- » Tenir compte du temps de conduite en fonction du temps de travail.
- » Réduire autant que possible les déplacements (privilégier la visio).
- » Planifier les déplacements : distance, tournées, secteur géographique, etc.

La réglementation

Les salariés et les professionnels sont concernés par 3 codes :

- Le **Code de la sécurité sociale** (l'accident de trajet et l'accident de mission).
- Le **Code du travail** qui concerne l'employeur comme le salarié.
Art. L.4121-1 "L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs".
- Le **Code de la route** pour tous les usagers de la route.